



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

**PREFECTURE**

Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR  
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier de Monsieur le Commissaire Divisionnaire Gérard MORENA, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à l'intervention de Monsieur Eric DELPECHE, Brigadier-Chef à la Circonscription de Sécurité Publique de Chartres ;

Considérant que la conduite du Brigadier-Chef Eric DELPECHE, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**Article 1er** - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Eric DELPECHE.

**Article 2** – Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 24 août 2015

Le Préfet,

Nicolas QUILLET

